

// BÉNÉFICIAIRES

⇒ Associations.

// CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

⇒ Actions en faveur des personnes âgées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma gérontologique départemental.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- ⇒ 76 €, majorés de 1 € par adhérent ;
- ⇒ 153 € pour l'aide au démarrage de nouveaux clubs.

// PIÈCES À FOURNIR

- ⇒ *Récépissé de déclaration à la préfecture pour une première demande ;*
- ⇒ *Budget de l'association ;*
- ⇒ *RIB.*

// DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département :
<https://subventions.morbihan.fr>

Contact :

Direction générale des interventions sanitaires et sociales

Direction de l'autonomie

64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 Vannes cedex

Tél. : 02 97 54 57 30 - Courriel : personnes.agees@morbihan.fr